

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

en exercice 11
présents 08
votants 08

L'an deux mille vingt-quatre, le **DOUZE AVRIL**
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FRAJOU**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain DAVEZAC, Maire de Saint-Frajou
Date de la convocation du Conseil Municipal : 08/04/2024

PRESENTS : Gisèle ALAUX, Francis BAGNERIS, Yves BOURRUST, Alain DAVEZAC, Cécile GARDELLE, Éric GARDELLE, Mélanie ROLLIN, Philippe TESSON

ABSENTS EXCUSES: Jean-Claude BAROUSSE, Karl HAFF, Lionel LOUBENS,

Secrétaire de séance : Cécile GARDELLE

DELIBERATION 06/2024

OBJET : **Frais de fonctionnement des écoles**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il convient de prévoir le paiement des participations aux frais de scolarisation qui seront demandées, par les communes dont les écoles maternelles et primaires accueillent des élèves domiciliés à SAINT-FRAJOU.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **PREVOIT** le paiement des participations aux frais de fonctionnement des écoles qui accueillent les enfants domiciliés à SAINT-FRAJOU,
- **DIT** que la dépense correspondante est inscrite à l'article 6558 du Budget Primitif 2024.

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
Alain DAVEZAC

